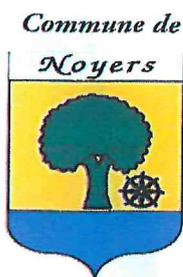


Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis  
Canton de Lorris



☎ 02 38 92 40 72

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de NOYERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente Florimond Raffard, sous la présidence de Madame Marie-Annick MARCEAUX, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 20 mars 2025.

**Présents** : Marie-Annick MARCEAUX, Jacques AUBERT, Angélique BEAUDOIN, Sylviane CAILLE, Martine CORDIER, Christiane DENIZARD, Hubert DESPREZ, Jacques FOUCHER, Yannick GERVAIS, Richard MARCEAUX, Florence QUIGNON.

**Absents excusés** : Sarah BADER (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*), Pierre BADER (*procuration donnée à Angélique BEAUDOIN*).

**Secrétaire de séance** : Martine CORDIER

**Nombre de Conseillers**

- En exercice ..... 13
- Présents ..... 11
- Votants ..... 13

**Objet** : Election d'un(e) président(e) de séance en vue du vote des C.F.U.

**Délibération n°06/2025**

**Madame le Maire expose** : le C.F.U. ou Compte Financier Unique, qui se substitue désormais au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le Compte Administratif et le Compte de Gestion. Comme pour ces derniers, il est présenté et soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Maire en qualité d'ordonnateur. Cependant, le Maire doit quitter la salle au moment du vote. A ce moment, un(e) président(e) de séance préalablement élu(e) se voit confier par le Maire l'orientation des débats relatifs au vote. C'est le (la) président(e) de séance qui fera procéder au vote.

**Madame le Maire propose** que le deuxième doyen de l'assemblée, Monsieur Jacques AUBERT, préside le vote des Comptes Financiers Uniques. Monsieur Jacques AUBERT accepte d'être candidat à l'élection du président de séance.

**Appelés à voter, les membres du Conseil Municipal élisent, à l'unanimité, Monsieur Jacques AUBERT, président de séance** qui est chargé d'animer les débats relatifs aux votes des Comptes Financiers Uniques M57 principal et M49 assainissement de l'année 2024.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Madame Le Maire,  
Marie-Annick MARCEAUX



Madame La Secrétaire de séance,  
Martine CORDIER.